



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 22544

Numéro SIREN : 823 071 220

Nom ou dénomination : À l'aube

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2017 sous le numéro de dépôt 44649



1704470801

DATE DEPOT :	2017-05-05
NUMERO DE DEPOT :	2017R044649
N° GESTION :	2016B22544
N° SIREN :	823071220
DENOMINATION :	À l'aube
ADRESSE :	231 rue Saint-Honoré 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2017/05/02
TYPE D'ACTE :	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
NATURE D'ACTE :	

RK 2.5.17

JEAN-LOUIS LEMOINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

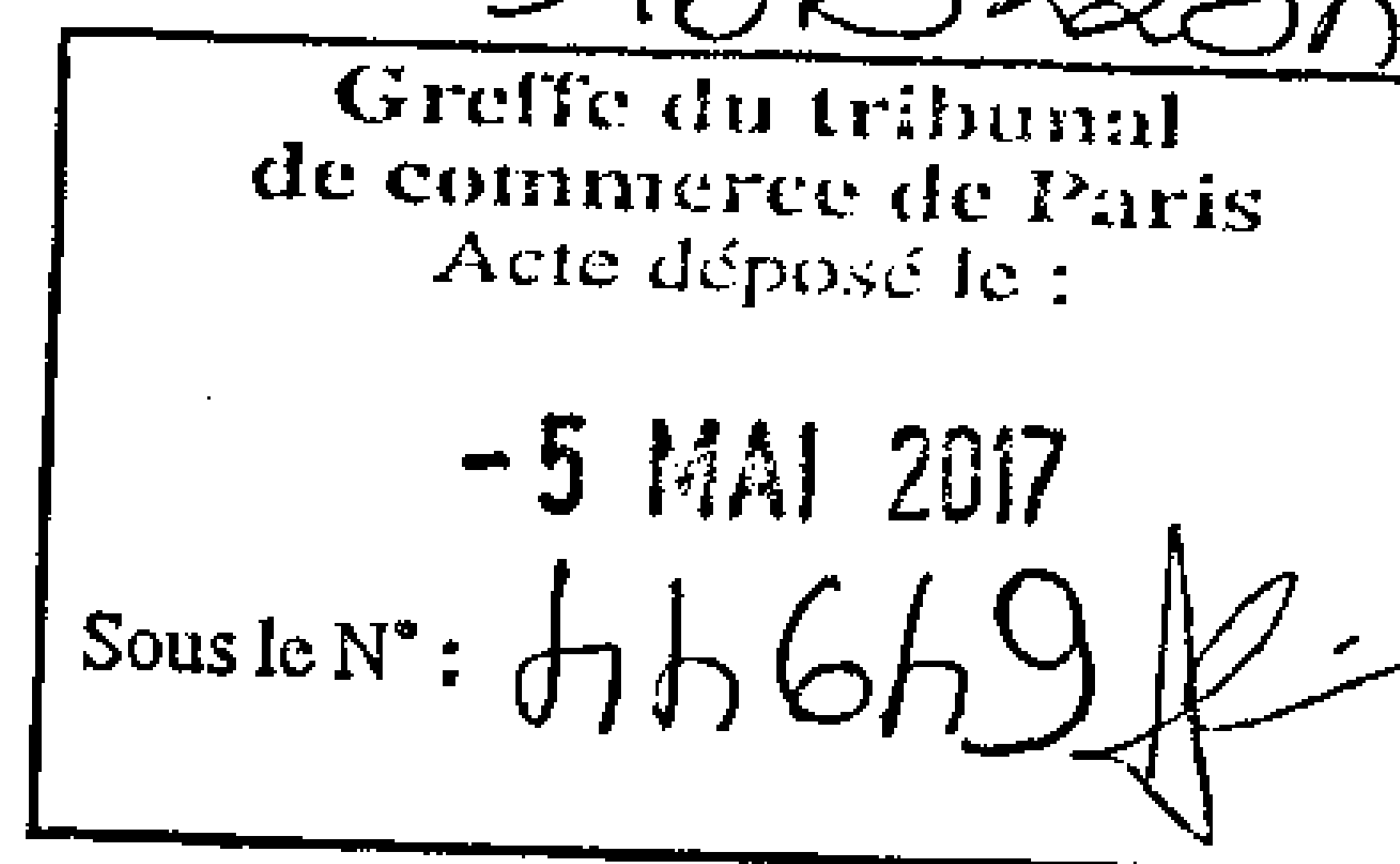
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

5, SQUARE CHARLES DICKENS - 75016 PARIS

TEL. 01.42.25.11.94 - 06 81 20 47 88

FAX 01.45.63.66.06

mail : jll@avelinesconseil.fr



A L'AUBE

*Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 €
Siège social : 231, rue Saint Honoré
75001 PARIS*

R.C.S. : PARIS B 823 071 220

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 MAI 2017
STATUANT SUR LES APPORTS EN NATURE FAITS A LA
SOCIETE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EN NATURE FAITS A LA SOCIETE

Madame, Monsieur les actionnaires de la société A l'Aube,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par la décision unanime des associés de votre société en date du 17 Avril 2017, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de commerce.

Les actifs nets apportés ont été arrêtés dans les projets de contrat d'apport devant être signés par les actionnaires de la société concernée en date du 16 mai 2017.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports. Il m'appartient aussi, le cas échéant d'apprécier les avantages particuliers.

I.- Présentation de l'opération - Description des apports

Madame Sandrine GAUSSEIN apporte à "A l'Aube" 1357 actions sur les 15000 composant le capital social de la société El-Sur, de valeur nominale un euro (1 euro). Il sera créé, en rémunération de cet apport 47495 actions de la société "A l'Aube" d'une valeur nominale de un euro les actions de la société "El-Sur" étant ainsi évaluées à 35 euros par action.

Monsieur Sébastien BONNEFOY apporte à "A l'aube" 3071 actions de la société "El-Sur". En rémunération de son apport il recevra 107485 actions de "A l'aube", d'une valeur nominale de un euro, ses actions d'El Sur étant ainsi également évaluées à 35 euros par action.

La société "A l'aube" au capital de deux euros (2 €) est une société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris le 12 Octobre 2016 créée dans le but de recevoir les actions de la société El Sur dans un premier temps grâce à l'apport en nature du 16 Mai 2017 puis par l'acquisition des 10572 actions qui n'auront pas été apportées par MM GAUSSEIN et BONNEFOY. A l'Aube est jusqu'à ce jour sans activité.

El Sur est une société par actions simplifiée au capital de 15000 euros divisé en 15000 actions de un euros (1 €) de valeur nominale créée le 1er Août 2012 dont l'objet social est : "le conseil, développement, création, réalisation et gestion de dispositifs de communication et d'œuvres intellectuelles, sur tous supports existant et à venir, ainsi que toutes opérations civiles et commerciales qui seraient liées directement ou indirectement à l'objet".

Le bilan synthétique des trois derniers exercices n'incluant pas de valeur du fonds de commerce créé par la société d'El Sur est le suivant :

ACTIF	Au 30/09/2016 (12 mois)	Au 30/09/2015 (12 mois)	Au 30/09/2014 (12 mois)
Immobilisations incorporelles	148.982		
Immobilisations incorporelles en cours		89.835	
Autres immobilisations	43.635	41.184	4.580
Créances clients	273.498	301.222	162.172
Autre créances	17.559	21.570	13.410
Disponibilités	131.957	51.257	175.305
Total de l'Actif	615.631	505.068	355.467
PASSIF			
Capital	15.000	15.000	15.000
Réserves	104.887	66.967	23.163
Résultat de l'exercice	93.099	37.920	43.804
Situation nette	212.987	119.887	81.967
Emprunts et dettes	52.783	24.022	4.492
Passif d'exploitation	277.407	203.697	209.426
Produits constatés d'avance	72.4536	157.464	59.580
Total du passif	615.631	505.068	355.467

La valeur de 35 € retenue pour les actions El Sur correspond à une valorisation de la société de $15000 \times 35 \text{ €} = 525.500 \text{ €}$. La différence entre cette valorisation retenue et la valeur de la situation nette au 30 Septembre 2016 = 212.987 € résulte de la prise en compte de la valeur du fonds de commerce créé par la société.

Dès lors, la valorisation de la société effectuée selon quatre méthodes différentes donne les résultats suivants :

- valorisation suivant le chiffre d'affaires des trois dernières années : 911.163 €,
- valorisation d'après la rentabilité de la société : 847 610 €,
- évaluation d'après les multiples de l'EBE (excédent brut d'exploitation) avec un multiple de 5,9 = 723 653 €,
- évaluation par comparaison avec trois sociétés cotées ayant une activité voisine = 870 000 €.



II.- Diligences et appréciation de la valeur des apports de la société El Sur

Les bilans des quatre derniers exercices et sa comptabilité ont été mis à ma disposition par mon confrère Expert-comptable du Cabinet Incityz, avec qui j'ai pu m'entretenir des affaires sociales.

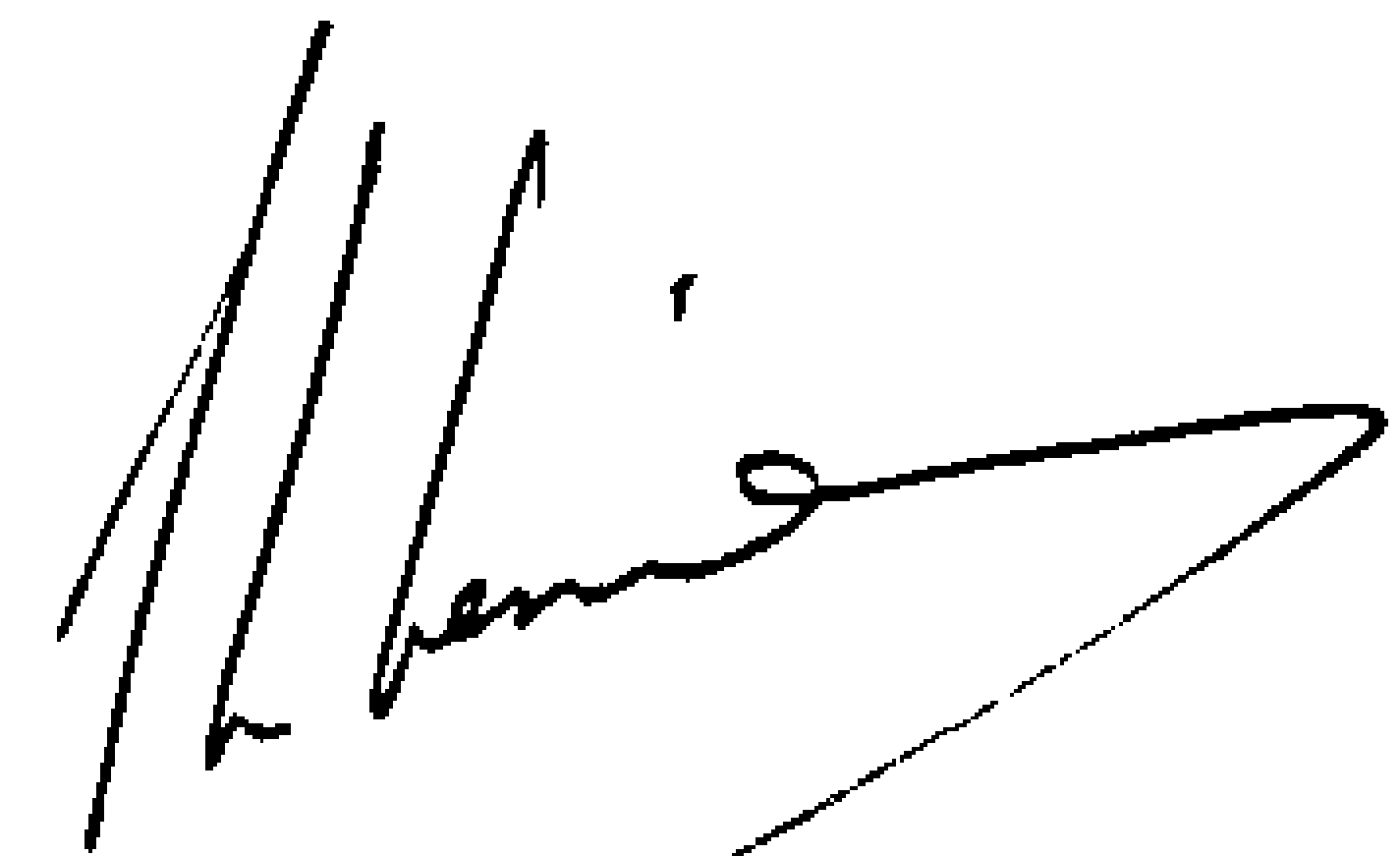
J'ai ainsi pu :

- vérifier les calculs de valorisation du fond de commerce de la société,
- contrôler le chiffre d'affaires de la société en 2016,
- analyser sur une base de test les valeurs actives de la société,
- m'assurer de la continuité des affaires sociales depuis la dernière clôture au 30 Septembre 2016. L'assurance d'absence d'événement postérieure à cette date, pouvant compromettre l'exploitation m'ayant été donnée par mon confrère.

D'autre part, les statuts des deux sociétés "El Sur" et "A l'Aube" m'ont été remis ainsi que les projets de contrats d'apport en nature devant être signés le 16 Mai prochain entre Madame GAUSSEIN et Monsieur BONNEFOY et la société A l'Aube, le projet de rapport du Président à l'assemblée du 16 Mai 2017 et le projet de procès verbal de cette assemblée tous documents qui m'ont paru conformes avec les dépositions légales et réglementaires en la matière.

III.-Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à 154 980 €, n'est pas surévaluée et en conséquence est au moins égale au montant de l'augmentation du capital de la société "A l'Aube" bénéficiaire de l'apport.
Il n'y a pas d'avantage particulier.



Fait à Paris le 2 Mai 2017
Jean-Louis Lemoine
Commissaire aux Comptes
compagnie régionale de Paris